

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



**Commune de
GEUDERTHEIM**

Préambule

Le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs), destiné au public, est un complément d'information au dossier d'information sur les risques émis par la préfecture du Bas-Rhin. Tout citoyen peut consulter ces deux documents en mairie.

Compte tenu des responsabilités des maires en matière de sécurité publique, il convient de prévoir, parallèlement à l'information des habitants, l'organisation d'un dispositif de traitement des crises à l'échelon communal.

Cette structure de crise doit permettre de faire face aux premiers instants de tout événement, moments où les communes peuvent être isolées et démunies.

C'est l'objet du **plan communal de sauvegarde** d'anticiper sur la survenue éventuelle d'une crise communale.

TERMINOLOGIE

Dans le cadre d'un plan de secours consécutif à un événement, il importe que les mêmes termes soient utilisés par toutes les parties prenantes.

ACCIDENT : conséquence de l'action de l'homme sur un engin (avion, automobile, bateau, chemin de fer, ...). Dans ce cas, seule est utile l'intervention courante des services de secours.

CATASTROPHE : accident grave ayant entraîné la perte d'un nombre important de vies humaines et l'intervention renforcée d'un service ou l'action combinée de plusieurs services.

SINISTRE : événement d'origine naturelle ou mettant en jeu les forces naturelles (incendie, éboulement, inondation) et nécessitant l'intervention combinée de plusieurs services.

CATACLYSME : événement résultant du déchaînement imprévisible des forces cachées de la nature (raz-de-marée, séisme, cyclone) nécessitant l'action combinée de plusieurs services.

DOS = DIRECTEUR DES OPÉRATIONS DE SECOURS : Autorité investie du pouvoir de police. Selon l'importance de l'évènement le DOS est le Préfet ou le Maire, il fixe les orientations aux différents services afin de résoudre la problématique induite par l'évènement.

COS = COMMANDANT DES OPÉRATIONS DE SECOURS : Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ou son représentant. Le COS est un cadre de Sapeurs-pompiers placé sous l'autorité du DOS, le Préfet ou le Maire. Le COS, dans le respect des orientations du DOS, fixe les objectifs et commande l'ensemble des moyens mis à sa disposition concourant à la résolution de l'évènement.

Le risque majeur se définit comme une catastrophe qui se caractérise par sa gravité, si lourde à supporter par les populations, voire les états ; sa fréquence, si faible, qu'on pourrait être tenté de l'oublier et de ne pas se préparer à sa survenue.

Mis à jour le 28 juillet 2015

Commune de GEUDERTHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ARRÊTÉ MUNICIPAL	FICHE 1
		PAGE 3

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Vu :

- La loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, et notamment son article 13,
- La circulaire du 25 août 2004 relative à la loi de modernisation de la sécurité civile,
- Le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212 – 1, relatif aux pouvoirs de police du maire ;

Considérant :

- que la commune de Geudertheim est exposée à de nombreux risques tels qu'inondations et coulées de boues,
- qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de survenue d'un risque majeur ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : le plan communal de sauvegarde de la commune de Geudertheim est établi à compter du 1^{er} février 2011.

Article 2 : le plan communal de sauvegarde est consultable à la Mairie.

Article 3 : le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Article 4 : copies du présent arrêté ainsi que du plan annexé seront transmises :

- à Monsieur le Préfet du Bas-Rhin ;
- à Monsieur le Sous-préfet d'arrondissement ;
- à Madame le Chef du Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Économiques de Défense et de Protection Civiles ;
- à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;
- à Monsieur le Chef d'escadron de la Gendarmerie ;
- à Monsieur le Directeur Départemental des Territoires.

Fait à Geudertheim, le 31 janvier 2011

Le Maire
Pierre GROSS

Commune de GEUDERTHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE CADRE JURIDIQUE	FICHE 2
		PAGE 4

- Loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 – art. 16: "La direction des opérations de secours relève de l'autorité de police compétente en application des dispositions des articles L. 2211-1, L. 2212-2 et L. 2215-1 du code général des collectivités territoriales, sauf application des dispositions prévues par les articles 17 à 22 de la présente loi".

- Loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 – art. 17: "En cas d'accident, sinistre ou catastrophe dont les conséquences peuvent dépasser les limites ou les capacités d'une commune, le représentant de l'État dans le département mobilise les moyens de secours relevant de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics. En tant que de besoin, il mobilise ou réquisitionne les moyens privés nécessaires aux secours. Il assure la direction des opérations de secours. Il déclenche, s'il y a lieu, le plan Orsec départemental".

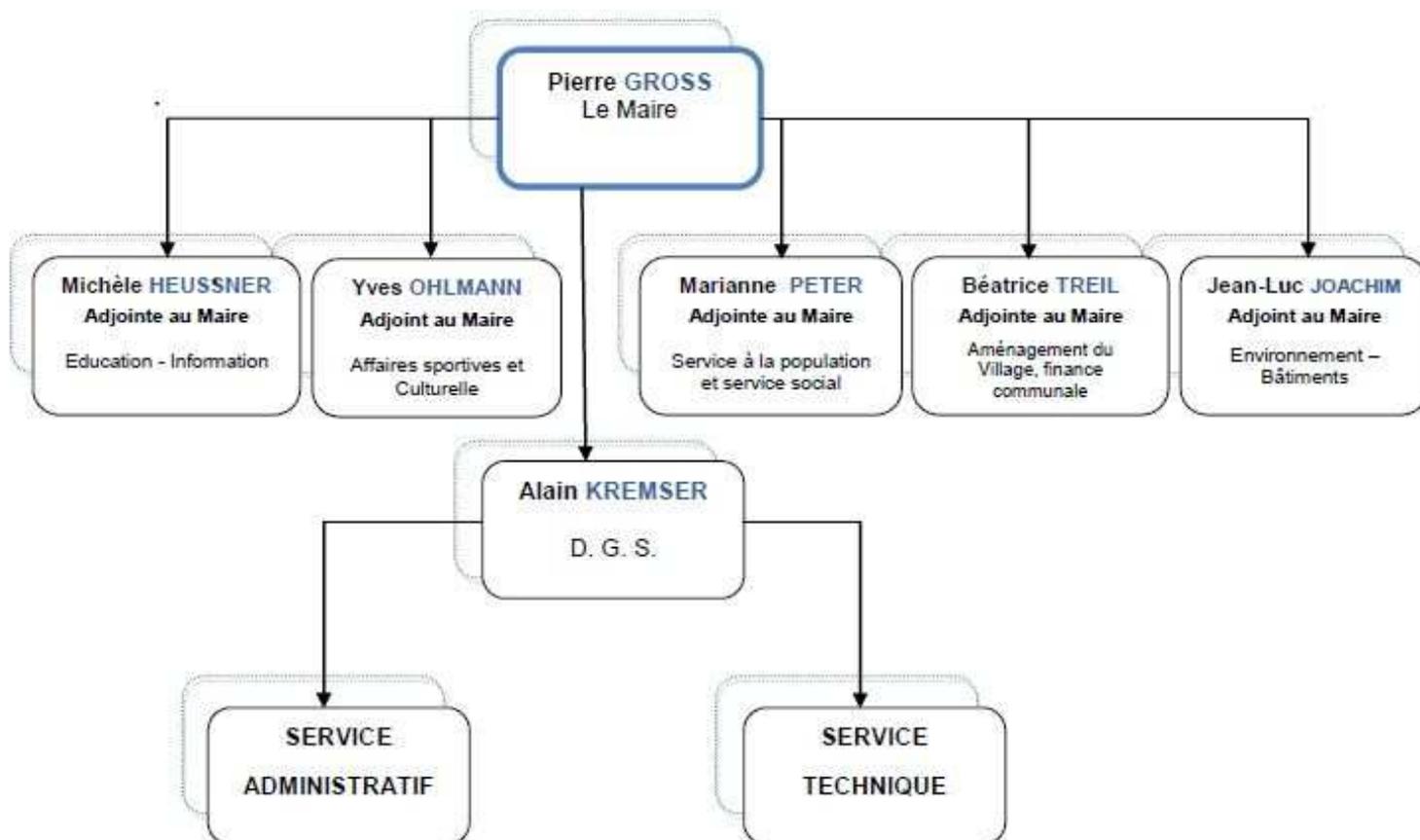
- Code Général des Collectivités Territoriales – art. L 2212-1 : « La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publique. Elle comprend notamment le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toutes natures, tels que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les éboulements de terrain ou de rochers, les avalanches et autres accidents naturels, les maladies épidémiques ou contagieuses, les épizooties. La police municipale prévoit également de pouvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure. »

- **Tous plans de secours et plans d'alerte concernant la commune**

Plan de prévention des risques technologiques Petroplus Raffinage Reichstett, Butagaz et Lanxess
Plan de prévention des risques inondation de la Zorn et du Rottgraben.

CHAPITRE I : INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA COMMUNE

Commune de GEUDERTHEIM	INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA COMMUNE	FICHE 3
	ORGANIGRAMME DE LA MUNICIPALITÉ	PAGE 5



Commune de GEUDERTHEIM	INFORMATIONS RELATIVES À LA POPULATION INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA COMMUNE PRÉSENTATION CONTEXTE GÉNÉRAL	FICHE 4
		PAGE 6

↪ **Nombre d'habitants permanents** 2312

*** Lieux d'accueil d'enfants**

- Nombre de garderies : 4
KLENE GEIDERTER : 6 rue du Moulin, 67170 GEUDERTHEIM
PÉRISCOLAIRE Les LOUSTICS : 83 rue du Gal de Gaulle, 67170 GEUDERTHEIM
PÉRISCOLAIRE Les PITCHOUNS : 6 rue du Moulin, 67170 GEUDERTHEIM
LUDOTHÈQUE ESPRIT DE FAMILLE : 116 rue du Gal de Gaulle, 67170 GEUDERTHEIM
- Nombre d'écoles maternelles : 1
76 rue du Gal de Gaulle, 67170 GEUDERTHEIM
- Nombre d'écoles primaires : 1
74 rue du Gal de Gaulle, 67170 GEUDERTHEIM

*** Personnes sous surveillance médicale ou nécessitant des soins à domicile réguliers**
(ne prendre en compte que les personnes sous assistance, nécessitant une continuité d'alimentation électrique)

Pas de personnes recensées

Commune de GEUDERTHEIM	INFORMATIONS RELATIVES À LA POPULATION POPULATION PERMANENTE LISTE DES MAISONS ISOLÉES DE LA COMMUNE	FICHE 5
		PAGE 7

NOM DES FAMILLES	ADRESSE	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE	OBSERVATIONS
JUNGER Jean-Marc	2 route de Hoerdt 67170 GEUDERTHEIM	03 88 68 33 73	
HOFFMANN Franck	2a route de Hoerdt 67170 GEUDERTHEIM	03 88 59 37 67	
VOIGT Jean-Marie	1 rue de la Hardt 67170 GEUDERTHEIM	03 88 51 08 56	
HEIDMANN Philippe	3 rue de l'Industrie 67170 GEUDERTHEIM	03 88 83 74 99	
FÉDÉRATION DES CHASSEURS	Strassburgerweg 67170 GEUDERTHEIM	03 88 68 06 71	
COMMUNE DE GEUDERTHEIM Waldeck	116 rue du Gal de Gaulle 67170 GEUDERTHEIM	03 88 51 12 61	

Commune de GEUDERTHEIM	INFORMATIONS RELATIVES À LA POPULATION POPULATION SAISONNIÈRE ET ACTIVITÉS PONCTUELLES	FICHE 6
		PAGE 8

↳ **Activités touristiques**

(voir liste, adresses et coordonnées dans l'annuaire de crise)

- Nombre d'hôtels : 0

↳ **Manifestations et événements divers**

Type de manifestation ou d'événement	Lieu de la manifestation ou de l'événement	Date / Période de la manifestation ou de l'événement	Affluence	Organisateur	Coordonnées de l'organisateur
MESSTI	<i>Place du Gal Marie Georges Picquart</i>	<i>Deuxième week-end du mois d'août</i>	<i>200</i>	<i>S'Mehlrاد 24 rue Louis Pasteur GEUDERTHEIM</i>	<i>03 88 51 94 97</i>
BROCANTE	<i>Centre du village</i>	<i>Deuxième dimanche du mois d'août</i>	<i>1 000</i>	<i>S'Mehlrاد 24 rue Louis Pasteur GEUDERTHEIM</i>	<i>03 88 51 94 97</i>
MARCHÉ AUX FLEURS	<i>Centre du village</i>	<i>Mois de mai</i>	<i>200</i>	<i>Comité de Fêtes Mairie GEUDERTHEIM</i>	<i>06 76 38 13 50</i>

Commune de GEUDERTHEIM	INFORMATIONS RELATIVES AUX LIEUX PUBLICS	FICHE 7
	ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC	PAGE 9

Salle polyvalente : 83 rue du Gal de Gaulle, 67170 GEUDERTHEIM

Maison de la culture : 85 rue du Gal de Gaulle, 67170 GEUDERTHEIM

École maternelle : 76 rue du Gal de Gaulle, 67170 GEUDERTHEIM

École primaire : 74 rue du Gal de Gaulle, 67170 GEUDERTHEIM

Club-house : Stade de la Forêt, 67170 GEUDERTHEIM

Immeuble du Waldeck : 116 rue du Gal de Gaulle, 67170 GEUDERTHEIM

Fédération des Chasseurs : Strassburgerweg, 67170 GEUDERTHEIM

Étang de pêche : lieudit Wollmatt, 67170 GEUDERTHEIM

Terrain de pétanque : route de Hoerdt, 67170 GEUDERTHEIM

Église protestante : place de l'Église, 67170 GEUDERTHEIM

Église catholique : rue du Moulin, 67170 GEUDERTHEIM

Klene Geiderter : 6 rue du Moulin, 67170 GEUDERTHEIM

Les Pitchouns : 6 rue du Moulin, 67170 GEUDERTHEIM

Microcrèche : 72 rue du Gal de Gaulle, 67170 GEUDERTHEIM

Commune de GEUDERTHEIM	INFORMATIONS RELATIVES AUX LIEUX PUBLICS	FICHE 8
	ENTREPRISES, ARTISANS ET EXPLOITATIONS AGRICOLES	PAGE 10

Agriculture : voir www.geudertheim.fr/economielocale/agriculture

Artisans : voir www.geudertheim.fr/economielocale/artisanat

Bars, Restaurants : voir www.geudertheim.fr/economielocale/restauration

Commerces : voir www.geudertheim.fr/economielocale/commerces

Industrie : voir www.geudertheim.fr/economielocale/industrie

Services : voir www.geudertheim.fr/economielocale/services

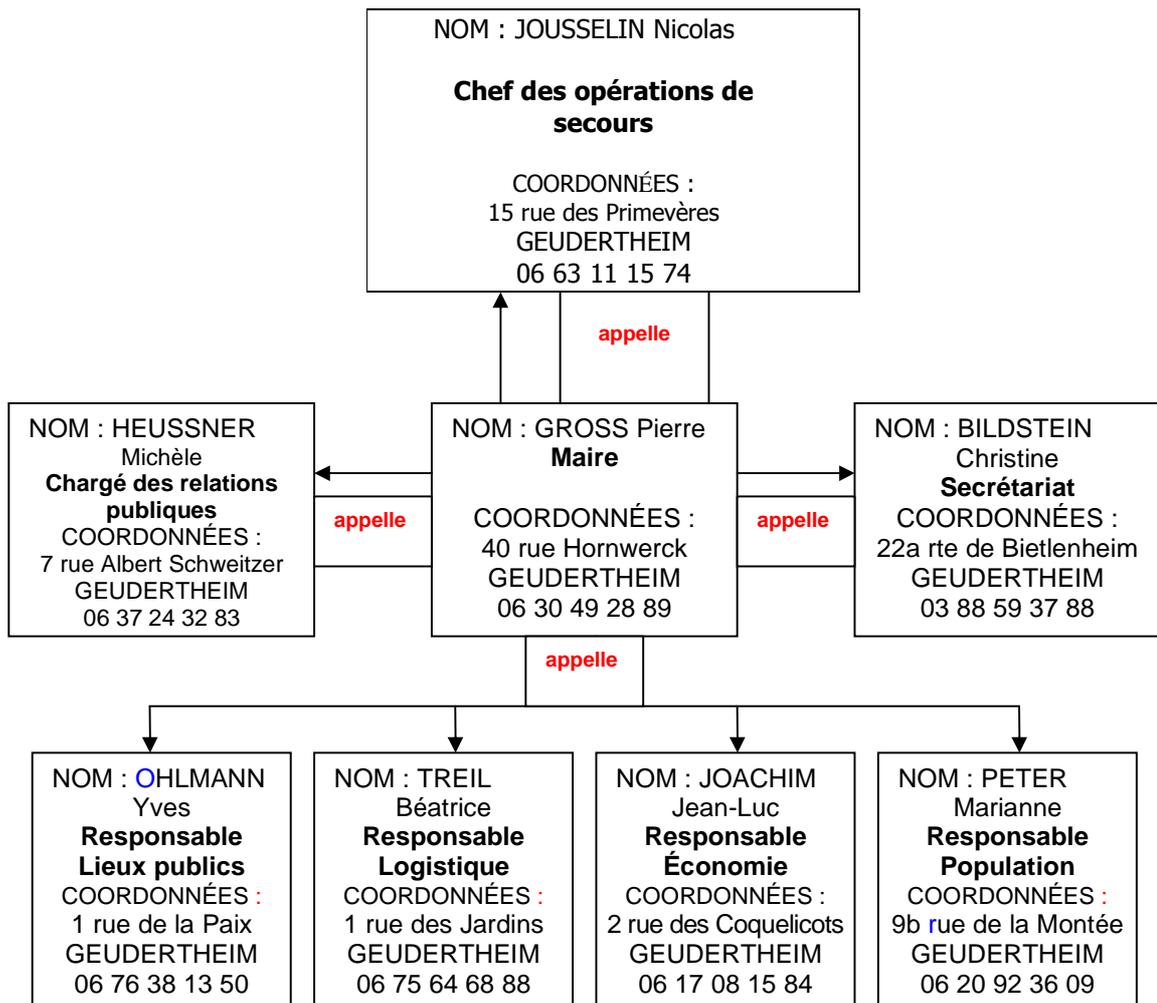
Microzone d'activités : voir www.geudertheim.fr/economielocale/zoneactivites

CHAPITRE II : ORGANISATION DE L'ALERTE ET DU SECOURS

Commune de GEUDERTHEIM	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE 9
	SCHÉMA D'ALERTE DES RESPONSABLES COMMUNAUX	PAGE 11

Personnes chargées de la réception de l'alerte :

-Nom : GROSS Pierre Tél : 06 30 49 28 89
 -Nom : HEUSSNER Michèle Tél : 06 37 24 32 83
 -Nom : JOACHIM Jean-Luc Tél : 06 17 08 15 84
 -Nom : OHLMANN Yves Tél : 06 76 38 13 50
 -Nom : PETER Marianne Tél : 06 20 92 36 09
 -Nom : TREIL Béatrice Tél : 06 75 64 68 88



Commune de GEUDERTHEIM	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE 10
	POSTE DE COMMANDEMENT (PC) ET CELLULE DE CRISE MUNICIPALE (CCM)	PAGE 12

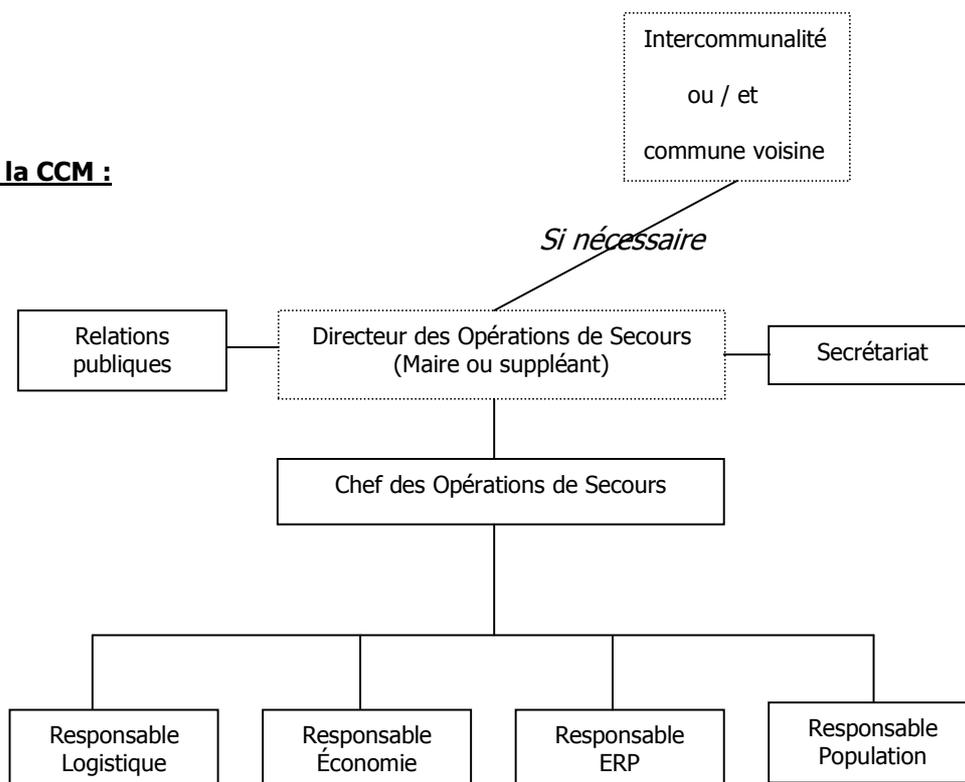
Poste de commandement :

Adresse :

Endroit précis :

Intercommunalité
ou / et
commune voisine

Composition de la CCM :



L'annuaire joint en annexe répertorie l'ensemble des numéros de téléphone UTILES

Commune de GEUDERTHEIM	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE 11
	FICHE ACTIONS LE MAIRE	PAGE 13

❖ Identité : Pierre GROSS

Le Maire est le directeur des secours sur le territoire de sa commune jusqu'à l'arrivée du représentant du préfet, membre du corps préfectoral, lorsqu'un plan d'urgence départemental est déclenché.

En cas d'alerte (météo, inondations...) transmise par la préfecture, le Maire doit répercuter l'information ou l'alerte auprès de ses administrés.

En cas d'accident réel, dès le début des opérations, le Maire ou son adjoint doit, en liaison avec le responsable local de la gendarmerie ou de la police, et avec l'officier des sapeurs-pompiers :

- **1** - prévoir le guidage des secours vers les lieux de la catastrophe ; aider à la régulation de la circulation, empêcher qu'un suraccident ne se produise ;

- **2** - indiquer aux gendarmes et mettre à la disposition des secours un local pouvant servir de poste de commandement ;

- **3** - mettre en œuvre le plan de rappel des responsables communaux et activer la cellule de crise municipale ;

- **4** - dans le cas où il y aurait de nombreuses victimes décédées, en relation avec le préfet, déterminer l'emplacement d'une chapelle ardente et la faire équiper par une société de pompes funèbres ;

- **5** - organiser l'évacuation, le rassemblement, l'accueil, l'hébergement et le soutien socio-psychologique des victimes ou sinistrés ;

- **6** - mettre à disposition des secouristes un (ou plusieurs) local de repos, prévoir leur ravitaillement ;

- **7** - prendre, si nécessaire, les ordres de réquisition afin d'assurer le respect ou le retour du bon ordre, de la sûreté et de la salubrité publiques (cf. modèle : fiche n°7) ;

- **8** - se tenir informé et rendre compte auprès de la préfecture.

Commune de GEUDERTHEIM	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE 12
	FICHE ACTIONS	PAGE 14
	CHEF DES OPÉRATIONS DE SECOURS	

Identité : JOUSSELIN Nicolas

Le Chef des Opérations de Secours, sous la direction du Maire, est responsable du commandement et de l'organisation de l'ensemble des moyens opérationnels engagés par la commune.

Il assure la cohérence générale du dispositif mis en œuvre, effectue la synthèse des informations issues du terrain et centralisées par les différents responsables de cellules pour le compte du Maire.

Commune de GEUDERTHEIM	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE 13
	SECRETARIAT FICHE RÉFLEXE	PAGE 15

- ❖ Identité du titulaire : KREMSER Alain
- ❖ Identité du suppléant : BILDSTEIN Christine

↪ **Au début de la crise**

- est informé de l'alerte ;
- se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM ;
- organise l'installation de la CCM avec le Maire ;
- ouvre le calendrier des événements, informatisé ou manuscrit (pièce essentielle notamment en cas de contentieux).

↪ **Pendant la crise**

- assure l'accueil téléphonique de la CCM ;
- assure la logistique de la CCM (approvisionnement en matériel, papier,...) ;
- assure la frappe et la transmission des documents émanant de la CCM (envoi et transmission des télécopies,...) ;
- appuie les différents responsables de la CCM en tant que de besoin ;
- tient à jour le calendrier des événements de la CCM.

↪ **Fin de la crise**

- assure le classement et l'archivage de l'ensemble des documents liés à la crise ;
- participe avec le Maire à la préparation de la réunion-bilan.

Commune de GEUDERTHEIM	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE 14
	CHARGÉ DES RELATIONS PUBLIQUES FICHE RÉFLEXE	PAGE 16

- ❖ Identité du titulaire : HEUSSNER Michèle
- ❖ Identité du suppléant : JOACHIM Jean-Luc

↪ **Au début de la crise**

- est informé de l'alerte ;
- se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM.

↪ **Pendant la crise**

- réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par les médias, et en informe le Maire ;
- assure la liaison avec les chargés de communication des autorités ;
- gère les sollicitations médiatiques en lien avec le Maire ;
- assure le lien avec le centre de presse de proximité et le rejoint si les autorités le sollicitent.

↪ **Fin de la crise**

- assure, sous l'autorité du Maire, l'information des médias sur la gestion de la crise au sein de la commune.

Commune de GEUDERTHEIM	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE 15
	RESPONSABLE LOGISTIQUE	PAGE 17
FICHE RÉFLEXE		

- ❖ Identité du titulaire : TREIL Béatrice
- ❖ Identité du suppléant : RICK Ludovic

↪ **Au début de la crise**

- est informé de l'alerte ;
- met en alerte le personnel des services techniques (liste et coordonnées dans l'annuaire) ;
- alerte et informe les gestionnaires de réseaux (alimentation en eau, assainissement, électricité, téléphone, etc.).

↪ **Pendant la crise**

- met à disposition des autorités le matériel technique de la commune (ex : barrières, parpaings etc.) ;
- met à disposition des autorités le ou les circuits d'alerte cartographiés de la commune et facilite leur mise en œuvre – voir carte et fiche ci-jointes ;
- active et met en œuvre le centre de rassemblement de la commune – voir fiche ci-jointe ;
- organise le transport collectif des personnes ;
- s'assure du bon fonctionnement des moyens de transmissions.

À L'AIDE DES FICHES CI-JOINTES ET DE L'ANNUAIRE

↪ **Fin de la crise**

- informe les équipes techniques de la commune mobilisées de la fin de la crise ;
- assure la récupération du matériel communal mis à disposition dans le cadre de la crise ;
- participe à la réunion-bilan présidée par le Maire.

Commune de GEUDERTHEIM	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE 16
	RESPONSABLE ÉCONOMIE	PAGE 18
FICHE RÉFLEXE		

❖ Identité du titulaire : JOACHIM Jean-Luc

❖ Identité du suppléant : JUNGER Pia

↪ **Au début de la crise**

- est informé de l'alerte ;
- se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM.

↪ **Pendant la crise**

- informe : commerçants – artisans – entreprises situés sur le territoire de la commune.

VOIR LISTE DANS L'ANNUAIRE DE CRISE

- recense :
 - . les personnels présents sur le site ;
 - . les personnels en mission à l'extérieur du site ;
 - . le nombre d'enfants et de femmes enceintes éventuellement présents (commerces notamment).

À L'AIDE DES FICHES CI-JOINTES

↪ **Fin de la crise**

- informe les commerçants – artisans – entreprises contactés de la fin de la crise ;
- participe à la réunion-bilan présidée par le Maire.

Commune de GEUDERTHEIM	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE 17
	RESPONSABLE POPULATION	PAGE 19
FICHE RÉFLEXE		

❖ Identité du titulaire : PETER Marianne

❖ Identité du suppléant : MUHL Sylvie

↪ **Au début de la crise**

- est informé de l'alerte ;
- se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM.

↪ **Pendant la crise**

- s'assure de l'information de l'ensemble de la population (personnes isolées, handicapées, résidents secondaires,...) sur les événements et sur les mesures de protection adoptées (mise à l'abri, évacuation, ingestion d'iode stable) ;
- assure l'approvisionnement des habitants (eau potable, iode stable...) ;
- assure la fourniture des repas aux personnes hébergées ou sinistrées ;
- en cas d'évacuation, s'assure de la protection des biens contre le vandalisme ou le pillage en liaison avec les services de police ;
- mobilise en tant que de besoin les associations de secouristes (logistique hébergement, soutien socio-psychologique, etc.).

À L'AIDE DES FICHES JOINTES DANS L'ANNUAIRE

↪ **Fin de la crise**

- prévient toutes les personnes contactées pour les informer de la fin de la crise ;
- participe à la réunion-bilan présidée par le Maire.

Commune de GEUDERTHEIM	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE ORGANISATION DE L'ALERTE	FICHE 18
		PAGE 20

Déclenchement du plan communal de sauvegarde

C'est le Maire (ou son représentant en cas d'empêchement) qui est informé de la survenance d'un risque majeur par différentes instances (le Préfet, les pompiers, le service d'annonce des crues, l'alerte météo,...).

Dès la réception du message le Maire, en vertu de ses pouvoirs de police, doit rassembler sa cellule de crise et déclencher l'alerte auprès de ses administrés.

Une fois l'alerte donnée, le plan est déclenché et la population doit être informée de la situation (Zones risquant d'être évacuées, voies de circulation interdites, mesures de protection à mettre en œuvre).

Le Maire met en place la cellule de crise avec les personnes chargées de missions spécifiques et désignées dans l'organigramme, et met en œuvre les mesures d'urgence prévues.

La cellule de crise

La cellule de crise a pour but de bien répartir les missions entre les différentes cellules d'intervention, avec pour chacune d'entre elles une personne responsable nommément désignée.

Commune de GEUDERTHEIM	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE CIRCUIT D'ALERTE	FICHE 19
		PAGE 21

Coulées de boue :

Rue de Kurtzenhouse, route de Bietlenheim, rue de la Montée, rue du Gal de Gaulle

Rue Hornwerck, rue du Gal de Gaulle, rue du Puits, rue du Moulin

Inondations :

Rue du Chevreuil, rue de l'Arche, rue du Gal de Gaulle

Commune de GEUDERTHEIM	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE 20
	LISTE DES RUES DU CIRCUIT D'ALERTE	PAGE 22

RUES	NOM DES FAMILLES	OBSERVATIONS
Rue de Kurtzenhouse	Rolf RIEDINGER	
Route de Bietlenheim	Rolf RIEDINGER	
Rue de la Montée	Marianne PETER	
Rue du Gal de Gaulle	Marianne PETER	
Rue du Chevreuil	Béatrice TREIL	
Rue de l'Arche	Béatrice TREIL	
Rue du Gal de Gaulle	Jean-Luc JOACHIM	
Rue Hornwerck	Michel URBAN	
Rue du Gal de Gaulle	Jean-Luc JOACHIM	
Rue du Puits	Dominique MOCHEL	
Rue du Moulin	Dominique MOCHEL	

Commune de GEUDERTHEIM	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE 21
	ORGANISATION DE L'ÉVACUATION ET DE L'ACCUEIL DE LA POPULATION	PAGE 23

Procédure d'évacuation :

SDIS : Immeuble le Prisme, 2 route de Paris, 67087 STRASBOURG CEDEX 2
Tél. : 18

Protection civile (ADCP 67) : 24 rue du 22 novembre, 67000 STRASBOURG
Tél. : 03 88 32 48 05 - Fax : 03 88 32 32 56

Centre de secours de Brumath : Tél. : 03 88 51 17 88

Hébergement des sinistrés :

Salle polyvalente, 83 rue du Gal de Gaulle, GEUDERTHEIM

Commune de GEUDERTHEIM	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE 22
	☎ ANNUAIRE DE CRISE ☎	PAGE 24

AUTORITÉS

Identification	Téléphone	Fax	Observations
Préfet	03 88 21 67 68	03 88 21 61 55	
Sous-préfet	03 88 21 67 68	03 88 21 61 55	
Président de l'Intercommunalité	03 90 64 25 50	03 90 64 25 69	

CELLULE DE CRISE MUNICIPALE

Identification	Téléphone	Fax	Observations
Mairie de Geudertheim	03 88 51 12 61	03 88 51 95 14	
Salle polyvalente	03 88 51 99 40		

MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL

Fax de la Mairie : 03 88 51 95 14

NOM	Prénom	Tél. bureau	Tél. domicile	Tél. portable	Fonctions
GROSS	Pierre	03 88 18 74 16	03 88 51 17 07	06 30 49 28 89	Maire
HEUSSNER	Michèle	03 90 29 13 25	03 88 69 01 80		Adjointe au Maire
JOACHIM	Jean-Luc	06 86 43 87 59	03 88 51 08 59	06 17 08 15 80	Adjoint au Maire
OHLMANN	Yves		03 88 59 35 54	06 76 38 13 50	Adjoint au Maire
PETER	Marianne	03 90 29 53 37	03 90 64 81 69	06 20 92 36 09	Adjointe au Maire
TREIL	Béatrice		03 88 51 16 14	06 75 64 68 88	Adjointe au Maire

PERSONNEL ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

NOM	Prénom	Tél. bureau	Tél. domicile	Tél. portable	Fonctions
KREMSER	Alain	03 88 51 12 61	03 69 22 80 15		Directeur Général
BILDSTEIN	Christine	03 88 51 12 61	03 88 59 37 88		Adjoint admin principal 2 ^e cl.
STEINMETZ	Cindy	03 88 51 12 61	03 88 51 17 87	06 71 75 65 09	Adjoint administratif 2 ^e cl.

Commune de GEUDERTHEIM	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE ☎ ANNUAIRE DE CRISE ☎	FICHE 23
		PAGES 25 à 26

PERSONNEL TECHNIQUE DE LA COMMUNE

NOM	Prénom	Tél. bureau	Tél. domicile	Tél. portable	Fonctions
HAMM	Thierry			06 77 62 91 42	Adj. techn. principal 1 ^{re} cl.
RICK	Ludovic			06 28 91 71 18	Adj. techn. 2 ^e classe

INTERCOMMUNALITÉ

NOM	Tél. bureau	Tél. domicile	Tél. portable	Fonctions
Responsable alimentation en eau Bernard PITOISET	03 90 64 25 60		06 09 28 84 33	Technicien territorial chef
Responsable assainissement Bernard PITOISET	03 90 64 25 60		06 09 28 84 33	Technicien territorial chef
Responsable service technique Sébastien MEYER			06 14 22 83 31	Contrôleur des travaux
SDEA DU BAS-RHIN Route de Hausbergen SCHILTIGHEIM	03 88 19 29 19 heures bureau 03 88 19 97 09 permanences			
ONF 14 rue du Mal Juin STRASBOURG Vincent HIMBER	03 88 76 76 40 Fax 03 88 76 76 50		06 15 11 49 45	Garde forestier
DDE 5 rue du Gal Frère STRASBOURG	03 90 23 82 00 Fax 03 90 23 82 31			
DREAL 2 rte d'Oberhausbergen STRASBOURG	03 88 13 05 00 Fax 03 88 13 05 05			
Groupe ES 26a Bld Wilson STRASBOURG	03 88 20 60 60			
GRT GAZ				
Gendarmerie Nationale Rue André Malraux BRUMATH	03 88 51 10 47			

COMMUNES VOISINES

NOM	Tél. bureau	Tél. domicile	Tél. portable	Fonctions
Commune de Hoerd Denis RIEDINGER	03 88 68 20 10			Maire
Commune de Brumath Étienne WOLF	03 88 51 02 04			Maire
Commune de WEYERSHEIM Étienne ROECKEL	03 88 51 30 12			Maire
Commune BIETLENHEIM Patrick KIEFFER	03 88 51 12 04			Maire
Commune de WEITBRUCH Fernand HELMER	03 88 72 37 22			Maire
Commune de KURTZENHOUSE Marc MOSER	03 88 72 46 18			Maire
Commune de VENDENHEIM Philippe PFRIMMER	03 88 69 40 20			Maire
Commune de REICHSTETT Georges SCHULER	03 88 20 02 26			Maire

Commune de GEUDERTHEIM	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE 24
	☎ ANNUAIRE DE CRISE ☎	PAGE 27

ANNUAIRE LIEUX PUBLICS ADMINISTRATIFS

Établissement public	Identité du responsable	Téléphone			Observations
		Professionnel	Domicile	Portable	
Église Protestante	C. CULLMANN		03 90 29 85 07	06 27 31 86 59	Pasteur
Église Catholique	B. TREIL		03 88 51 16 14	06 75 64 68 88	Présidente C. Fabr.
Tabac STEPHAN	Y. STEPHAN	03 88 68 32 67			Bureau de tabac
Assistance sociale	Mme BALLY	03 88 51 10 81			Brumath

ANNUAIRE LIEUX PUBLICS DE LOISIRS

Établissement public	Identité du responsable	Téléphone			Observations
		Professionnel	Domicile	Portable	
Salle polyvalente	Y. OHLMANN		03 88 59 35 54	06 76 38 13 50	Adjoint au Maire
Stade de la Forêt	V. CHRISTEN		03 88 51 93 47	07 70 88 09 75	Présidente du FCG
Boulodrome	A. DASILVA			06 58 02 88 06	Président PC Zorn
Étang de pêche	A. WAEFFLER		03 88 51 82 69		Président AAPPMA

ANNUAIRE LIEUX PUBLICS ACCUEILLANT DES ENFANTS

Nom de l'établissement	Adresse	Coordonnées	Capacité d'accueil	Identité et qualité du responsable	Coordonnées du responsable
GARDERIES					
KLENE GEIDERTER GEUDERTHEIM	6 rue du Moulin	03 69 96 72 19	12	Marie-Paule HUSS	03 69 96 72 19
PÉRISCOLAIRE					
Les LOUSTICS GEUDERTHEIM	83 rue du Gal de Gaulle	03 88 51 99 40	20	Ludivine BIOT	03 88 51 12 61
Les PITCHOUNS GEUDERTHEIM	6 rue du Moulin	03 88 51 12061		Ludivine BIOT	03 88 51 12 61
MICROCRÈCHE					
Les PETITS MATELOTS	74 rue du Gal de Gaulle	06 71 58 51 22		Anita PEIXOTO	06 71 58 51 22
ÉCOLE MATERNELLE					
GEUDERTHEIM	76 rue du Gal de Gaulle	03 88 51 00 70	90	Agnès LIMBACH	03 88 51 00 70
ÉCOLE PRIMAIRE					
GEUDERTHEIM	74 rue du Gal de Gaulle	03 88 51 93 60	150	Christine LÉGER	03 88 51 93 60

Commune de GEUDERTHEIM	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE ☎ ANNUAIRE DE CRISE ☎	FICHE 25
		PAGE 28

PERSONNEL MÉDICAL : médecins, infirmiers, pharmacies, ambulances, pompes funèbres

Raison sociale	Adresse	Coordonnées professionnelles	Identité de l'exploitant	Coordonnées personnelles
TISSIER Dominique Médecin	94 rue du Gal de Gaulle GEUDERTHEIM	Tél : 03 88 51 13 55 Fax : 03 88 51 13 55	TISSIER Dominique	Filaire : Portable : 06 07 11 80 35
MONTERASTELLI Olivier Chir.- Dentiste	51a rue du Gal de Gaulle GEUDERTHEIM	Tél : 03 88 68 30 61 Fax :	MONTERASTELLI Olivier	Filaire : 03 88 68 30 61 Portable :
KOPF Dominique Infirmière	17 rue Sainte Maison GEUDERTHEIM	Tél : 03 88 68 01 10 Fax :	KOPF Dominique	Filaire : 03 88 68 01 10 Portable :
PETER Marianne Infirmière	94 rue du Gal de Gaulle GEUDERTHEIM	Tél : 03 90 29 53 37 Fax :	PETER Marianne	Filaire : 03 90 29 53 37 Portable : 06 20 92 36 09
PHARMACIE DU LION	1 rue Jacques Kablé BRUMATH	Tél : 03 88 51 11 04 Fax : 03 88 68 03 52		Filaire : 03 88 51 11 04 Portable :
AMBULANCE VSL TAXI JUNG	12 rue de la Dîme WEYERSHEIM	Tél : 03 88 51 31 03 Fax :		Filaire : 03 88 51 31 03 Portable : 06 85 42 55 10
POMPES FUNÈBRES HALLER	31 avenue de Strasbourg BRUMATH	Tél : 03 88 51 10 78 Fax : 03 88 51 86 34	HALLER René	Filaire : 03 88 51 10 78 Portable :

ANNUAIRE ÉCONOMIE : entreprises, artisans, commerçants

(Voir document annexé page 10)

CHAPITRE III : LES MOYENS RECENSÉS

Commune de GEUDERTHEIM	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE 26
	LISTE DES VÉHICULES DÉTENUS PAR LES SERVICES COMMUNAUX	PAGE 29

Type de véhicule	Numéro d'immatriculation	Nombre de places	Nom et coordonnées du détenteur
Camion Nacelle RENAULT	1285 SY 67	2	Commune de Geudertheim
Fourgonnette DACIA Logan	AB-825-YP	2	Commune de Geudertheim
Tractopelle RENAULT	537 VY 67	1	Commune de Geudertheim
Tracteur Tondeuse RENAULT	8074 XC 67	1	Commune de Geudertheim
Tondeuse ETESIA HD 124 DN	197 AVK 67	1	Commune de Geudertheim

Commune de GEUDERTHEIM	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE 27
	LISTE DES MATERIELS DÉTENUS PAR LES SERVICES COMMUNAUX	PAGE 30

Nature du matériel	Quantité	Localisation
Chaises	200	Le Waldeck
Tables	73	Le Waldeck
Cuisine équipée	2	Le Waldeck
Vaisselle + couverts	800	Le Waldeck
Parures tables + bancs	30	Hangar mairie
Ordinateurs	6	Mairie
Photocopieur-Imprimante- Fax-Scanner	1	Mairie
Rétroprojecteur	1	Mairie
Vidéoprojecteur	1	Mairie
Matériel de bureau & papeterie	1	Mairie
Écran	2	Mairie – Salle polyvalente
Outillage, perceuse, visseuse, tronçonneuse, saleuse, lame à déneiger	1	Ateliers municipaux
Débroussailleuse	1	Ateliers municipaux

Commune de GEUDERTHEIM	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE 28
	LISTE DES LIEUX D'HÉBERGEMENT	PAGE 31

NOM	LOCALISATION	CARACTÉRISTIQUES (superficie, possibilité de restauration...)
Salle Polyvalente	83 rue du Gal de Gaulle 67170 GEUDERTHEIM	500 m ² , cuisine équipée, vaisselle disponible pour 400 personnes

Commune de	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE 29
	LISTE DES MOYENS DE TRANSPORT COLLECTIF	PAGE 31

TYPE DE VÉHICULE	LOCALISATION	MODALITÉS DE MOBILISATION (entreprises, particuliers...)
	<u>ÉTAT NÉANT</u>	

Commune de GEUDERTHEIM	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE 30
	ALIMENTATION (EAU, NOURRITURE...)	PAGE 32

NATURE	LOCALISATION	MODALITÉS DE MOBILISATION (entreprises, particuliers...)
Eau	Salle polyvalente	Stock disponible pour 100 personnes environ
Pain	Boulangerie Pâtisserie KUCIA 73a rue du Gal de Gaulle GEUDERTHEIM 03 88 51 11 82	Sur réquisition
Alimentation générale	PROXI PAT 88 rue du Gal de Gaulle GEUDERTHEIM 03 88 51 85 57	Sur réquisition
Boucherie Charcuterie	GROSS Joël 2 route de Bietlenheim GEUDERTHEIM 03 88 51 12 16	Sur réquisition

Commune de GEUDERTHEIM	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE 31
	LISTE DES PERSONNES RESSOURCES SAPEURS-POMPIERS BÉNÉVOLES	PAGE 33

Nom, prénom	Adresse	Numéros de téléphone	Compétences particulières
FLORANCE Christophe	6a rue Hornwerck GEUDERTHEIM	07 86 12 41 52	Sergent-chef
GROSS Joël	2 route de Bietlenheim GEUDERTHEIM	07 86 12 41 52	Commandement
LAGEL Joël	3 rue des Prés GEUDERTHEIM	06 13 99 02 96	
RIEDINGER Lionel	5 rue Hof GEUDERTHEIM	06 21 97 36 06	Poids Lourd
RIVES Constant	Rue du Chevreuil GEUDERTHEIM	06 73 60 52 54	
JOUSSELIN Nicolas	15 rue des Primevères GEUDERTHEIM	06 63 11 15 74	Commandement
BLAESIUS Alban	5b rue de Kurtzenhouse GEUDERTHEIM	06 07 70 25 16	
JUNGER Lorie	5 rue des Alouettes GEUDERTHEIM	06 31 44 70 02	
MAECHLING Julie	6 rue Hof GEUDERTHEIM	06 31 73 50 60	
MARTIN Thomas		06 74 51 78 74	
OHLMANN Lucas	1 rue de la Paix GEUDERTHEIM	06 76 37 01 39	
STRUB Damien		06 38 72 67 40	

Commune de GEUDERTHEIM	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE 32
	LISTE DES PERSONNES RESSOURCES ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS	PAGE 34

Nom	Adresse	Numéros de téléphone	Compétences particulières
HENCHES Didier EARL	6 rue Hornwerck GEUDERTHEIM	03 88 51 07 46	Travaux de déblaiement et d'excavation
CONRAD Claude	Rue Hornwerck GEUDERTHEIM	03 88 51 92 72 Fax : 03 88 51 03 14	Travaux forestiers
JUNGER A. & Fils	Z.A. route de HOERDT GEUDERTHEIM	03 88 68 33 73	Entreprise de construction

Commune de GEUDERTHEIM	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE 33
	LISTE DES PERSONNES RESSOURCES ASSOCIATIONS DE SECOURISME OU DE SÉCURITÉ CIVILE	PAGE 34

Nom	Adresse	Numéros de téléphone	Compétences particulières
CROIX ROUGE	3 rue Jacques Kablé BRUMATH	03 88 51 01 49	Secours aux personnes
Protection civile (ADCP 67)	24 rue du 22 Novembre STRASBOURG	03 88 32 48 05 Fax : 03 88 32 32 56	Secours aux personnes

EN CAS DE CRISE

DOCUMENTS OPÉRATIONNELS

Commune de GEUDERTHEIM	OUTILS OPÉRATIONNEL / DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE 34
	RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)	PAGE 36
FICHE RÉFLEXE		

❖ Identité du titulaire :

❖ Identité du suppléant :

↪ **Au début de la crise**

- est informé de l'alerte ;
- se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM.

↪ **Pendant la crise**

- réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par ses collaborateurs et en informe le Maire ;
- transmet au Maire l'ensemble des difficultés rencontrées ;
- informe les établissements suivants :

LIEUX PUBLICS ACCUEILLANT DES ENFANTS	LIEUX PUBLICS INSTITUTIONNELS	LIEUX PUBLICS DE LOISIRS

ET REMPLIT, POUR CHACUN LA FICHE CORRESPONDANTE (VOIR CI-APRÈS)

- transmet les informations collectées et les éventuelles difficultés au Maire ;
- assure l'information des responsables d'établissement ;
- gère la mise en œuvre de toute mesure concernant ces établissements (ex : mise en œuvre d'une évacuation).

↪ **Fin de la crise**

- met en œuvre la transmission de la fin d'alerte ;
- participe à la réunion-bilan présidée par le Maire.

Commune de GEUDERTHEIM	OUTILS OPÉRATIONNELS / DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE 35
	RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET ERP	PAGE 37
QUESTIONNAIRE « LIEUX PUBLICS ACCUEILLANT DES ENFANTS »		

DATE :	HEURE :
---------------	----------------

1) Identification du lieu public :

2) Prénom et nom de la personne contactée :

3) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :

☞ **Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone.**
(si possible, identité de la personne désignée :)

4) Combien de personnes sont présentes?

5) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

6) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

7) Combien y a-t-il d'enfants ?

☞ **Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et les ventilations.**

☞ **Demander au personnel de l'établissement de regrouper si possible les enfants (par classe pour les écoles...)**

☞ **Transmettre vos coordonnées à votre interlocuteur**

Commune de GEUDERTHEIM	OUTILS OPÉRATIONNELS / DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE 36
	RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET ERP	PAGE 38
QUESTIONNAIRE « LIEUX PUBLICS INSTITUTIONNELS »		

DATE :	HEURE :
1) Identification du lieu public :	
2) Prénom et nom de la personne contactée :	
3) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :	
☞ Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui répond au téléphone. (si possible, identité de la personne désignée :)	
4) Combien de personnes sont présentes dans les locaux ?	
5) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?	
6) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?	
7) Combien y a-t-il d'enfants ? Indiquez leur âge	
☞ Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.	

Commune de GEUDERTHEIM	OUTILS OPÉRATIONNELS / DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE 37
	RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET ERP	PAGE 39
QUESTIONNAIRE « LIEUX PUBLICS DE LOISIRS »		

DATE :	HEURE :
---------------	----------------

1) Identification du lieu public :

2) Prénom et nom de la personne contactée :

3) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :

**☞ Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone.
(si possible, identité de la personne désignée :)**

4) Combien de personnes sont présentes dans les locaux ?

5) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

6) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

7) Combien y a-t-il d'enfants ? Indiquez leur âge

☞ Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.

Commune de GEUDERTHEIM	OUTILS OPÉRATIONNELS / DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE 39
	RESPONSABLE ÉCONOMIE QUESTIONNAIRE « ARTISANS - COMMERÇANTS – ENTREPRISES »	PAGE 41

DATE :	HEURE :
---------------	----------------

1) Identification de l'établissement :

2) Domaine d'activité :

3) Prénom et nom de la personne contactée :

4) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :

**☛ Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone.
(si possible, identité de la personne désignée :)**

5) Combien de personnes sont présentes dans les locaux ?

6) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

7) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

8) Combien y a-t-il d'enfants ? Indiquez leur âge

9) Quelles substances susceptibles de porter atteinte à l'environnement sont utilisées dans l'entreprise ?

☛ Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.

Commune de GEUDERTHEIM	OUTILS OPÉRATIONNELS EXEMPLE DE RÉQUISITION	FICHE 40
		PAGE 1 / 1

Le Maire.....

- Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile article 27 et 28;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2212-1,
- Vu l'urgence de la situation (à détailler)
- Considérant¹ survenu ce jour à
.....
.....

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Il est prescrit à M.
Demeurant à

- ²d'avoir à se présenter sans délai à la mairie de
pour effectuer la mission qui lui sera confiée

- ²de mettre sans délai à la disposition du maire le matériel suivant³
.....
.....
.....
et de le faire mettre en place à⁴
.....
.....

L'entreprise prestataire sera indemnisée dans les conditions fixées par les textes en vigueur.

Article 2 :

Le Commissaire de police (ou le Chef de brigade de gendarmerie – à préciser) est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à le
Le Maire,

¹ Préciser : l'accident, la catastrophe, le sinistre, etc.

² Rayer la mention inutile.

³ Préciser la nature et le nombre de véhicules, matériels ou travaux nécessaires.

⁴ Indiquer le lieu précis.

Commune de GEUDERTHEIM	OUTILS OPÉRATIONNELS	FICHE 41
	EXEMPLE D'ARRÊTÉ D'INTERDICTION DE CIRCULER	PAGE 1/1

Le Maire de

Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu l'effondrement de terrain survenu le
Vu le rapport d'expertise géotechnique établi par le Cabinet géotechnique en date du

Considérant que l'effondrement de terrain constitue un danger pour la sécurité publique ;

ARRÊTE

Article 1 :

L'accès à la voie est interdit jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 :

Les riverains de la voie devront laisser leur véhicule en stationnement devant les barrières interdisant l'accès à la portion de voie endommagée.

Article 3 :

Un exemplaire du présent arrêté sera affiché à proximité des barrières interdisant l'accès à la route et un exemplaire sera remis à chacune des personnes directement concernées (riverains de la voie).

Article 4 :

Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie ainsi que toute force de police sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du département
- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie
- Monsieur le Président du Conseil départemental
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours

Pour exécution chacun en ce qui les concerne.

Fait à le

Le Maire

Commune de GEUDERTHEIM	OUTILS OPÉRATIONNELS	FICHE 42
	EXEMPLE D'ARRÊTÉ D'INTERDICTION DE PÉNÉTRER DANS LES PROPRIÉTÉS PRIVÉES	
		PAGE 1/1

Le Maire de.....

Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu l'effondrement de terrain survenu le
Vu le rapport d'expertise géotechnique établi par le Cabinet géotechnique en date du

Considérant qu'en raison de la menace grave de glissement ou d'éboulement de terrain au droit des parcelles..... appartenant à M. et Mme avec incidence sur les parcelles..... appartenant à M. et Mmeet appartenant à M....., il y a lieu d'interdire l'accès aux propriétés concernées à toutes personnes y compris les propriétaires, à l'exception des personnes dûment autorisées et chargées de suivre l'évolution de la situation ou de prendre les mesures propres à y remédier ;

ARRÊTE

Article 1 :

L'accès aux propriétés ci-après énumérées est interdit à toutes personnes, y compris les propriétaires, à l'exception de celles dûment autorisées, et chargées de suivre l'évolution de la situation ou de prendre les mesures propres à y remédier :

- Parcelles appartenant à
- Parcelles..... appartenant à

Article 2 :

Cette interdiction sera maintenue tant que les mesures préconisées dans le rapport géotechnique susvisé établi par le Cabinet..... pour mettre fin aux risques encourus n'auront pas été réalisées.

Article 3 :

Le présent arrêté qui sera notifié aux propriétaires et affiché à la mairie, ainsi que les lieux concernés, entrera en vigueur immédiatement.

Article 4 :

M. le Commandant de gendarmerie de /M. le Directeur de la police de, M. le Garde champêtre de la commune de....., M. le Commandant des sapeurs-pompiers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du département
- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie
- Monsieur le Président du Conseil départemental
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
- Mmes et Mrs les propriétaires des parcelles considérées

Pour exécution chacun en ce qui les concerne.

Fait à le
Le Maire

Commune de GEUDERTHEIM	OUTILS OPÉRATIONNELS EXEMPLE D'ARRÊTÉ POUR UN IMMEUBLE OU PARTIE D'IMMEUBLE MENAÇANT RUINE (AVEC NOTION DE DANGER IMMÉDIAT) – 1 –	FICHE 43
---------------------------	--	-----------------

Dans le cas de la ruine d'un immeuble à la suite d'un accident (incendie, mouvement de terrain) et si la ruine fait courir un danger immédiat (exemple : menace d'effondrement d'un pignon), le Maire tient des articles L2212-2, 1° et L2212-4 le pouvoir de faire procéder à toute mesure exigée par les circonstances : démolition, réparation, étaieage, installation d'un périmètre de protection. La compétence du maire s'exerce dans le cadre de son pouvoir de police générale. Elle est fondée sur la notion d'urgence absolue à agir pour préserver la sécurité publique.

Attention : à l'inverse, la carence de décision peut engager la responsabilité de la commune. Le fait d'invoquer de ne pas avoir les moyens de se rendre compte de l'état de danger, n'est pas suffisant pour exonérer la collectivité de sa responsabilité (TA Strasbourg, 2 mai 2000, SCI OPA c/ville de THANN).

En pratique et si le cas se présente, avant de prendre la décision, un rapide échange avec la Sous-préfecture peut être judicieux.

Le Maire de.....

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 1° et 5° et L 2212-4,
Vu le Code de la Voirie Routière, (si le danger concerne la voirie)

Vu (l'effondrement de terrain, l'incendie, l'inondation, ...) survenu le

Vu les dégâts qui en résultent sur l'immeuble, adresse, appartenant à ... et particulièrement sur (décrire le plus précisément possible le dommage),

Considérant qu'en raison de (l'effondrement de terrain, l'incendie, l'inondation), les dommages survenus à l'immeuble, l'ouvrage, adresse, appartenant à....., sont tels qu'un effondrement est imminent, qu'il est susceptible de porter atteinte à la sûreté et à la sécurité des personnes et des biens,

Considérant que le danger est immédiat,

ARRÊTE

Article 1 :

Un périmètre de protection est installé autour de l'immeuble, de l'ouvrage, adresse, appartenant à L'accès à l'intérieur du périmètre est interdit à toutes personnes, y compris les propriétaires, à l'exception de celles dûment autorisées, et chargées de prendre les mesures propres à remédier au danger imminent.

Article 2 :

La démolition (l'étaieage, la réparation) de (préciser immeuble ou partie d'immeuble) est ordonné(e). Elle, (il) aura lieu sans délai autre que ceux nécessaires à la mise en sécurité des personnes qui y procéderont.

Commune de GEUDERTHEIM	OUTILS OPÉRATIONNELS EXEMPLE D'ARRÊTÉ POUR UN IMMEUBLE OU PARTIE D'IMMEUBLE MENAÇANT RUINE (AVEC NOTION DE DANGER IMMÉDIAT) - 2 -	FICHE 44
---------------------------	--	-----------------

Article 3 :

Le présent arrêté qui sera notifié aux propriétaires et affiché à la mairie, ainsi que les lieux concernés, entrera en vigueur immédiatement.

Article 4 :

A défaut d'exécution immédiate par , propriétaire ou son assureur subrogé, les dispositions prévues à l'article 2 sont exécutées sans délai par voie de réquisition.

Article 5 :

En cas de réquisition, un titre de recettes représentatif des frais relatifs aux dispositions de l'article 2, sera émis à l'encontre de, propriétaire.

Article 6 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du département
- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie
- Monsieur le Président du Conseil départemental
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
- Monsieur le Receveur Communal
- M propriétaire de l'immeuble considéré

Pour exécution chacun en ce qui les concerne.

Fait à le
Le Maire

Nota bene : En cas de défaut d'exécution par le propriétaire, prendre un arrêté de réquisition pour faire effectuer les travaux par une entreprise, d'où l'intérêt d'avoir dans l'annuaire opérationnel les coordonnées d'entreprises de TP, même si elles ne sont pas domiciliées dans la commune

Commune de GEUDERTHEIM	OUTILS OPÉRATIONNELS	FICHE 45
	ALERTE DE LA POPULATION EXEMPLE DE MESSAGE RISQUE INONDATION	PAGE 47

**ATTENTION, ALERTE
SANS ÉVACUATION DES POPULATIONS**

Un risque d'inondation menace votre quartier.

Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela devenait nécessaire.

Restez attentifs aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité.

Pour votre habitation appliquez les consignes pratiques données par la Mairie.

**ATTENTION, ALERTE
AVEC ÉVACUATION DES POPULATIONS**

Une inondation approche.

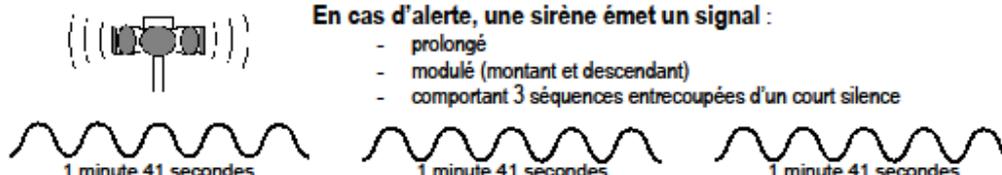
Évacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.

Rejoignez le lieu de regroupement dont vous relevez et suivez toutes les instructions des forces de l'ordre.

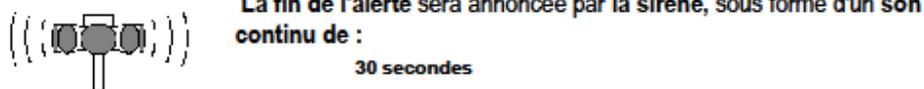
Alerte de la population / signal national d'alerte / consignes

LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE

Début d'alerte



Fin d'alerte



LES CONSIGNES

	Rentrez immédiatement chez vous ou dans un bâtiment *		Ne sortez pas ! Ne restez pas dehors !
	Fermez portes et fenêtres, calfeutrez les ouvertures et aérations, arrêtez la ventilation et la climatisation		Eteignez toute source d'ignition les flammes, cigarettes, appareils électriques, moteurs thermiques, etc.
	Si vous sentez une odeur anormale, respirez à travers un linge mouillé Si vos yeux sont irrités, rincez-les à l'eau		Ne cherchez pas vos enfants à l'école Ils y sont en sécurité, les enseignants s'en occupent.
	Ecoutez la radio France Bleu Alsace 101.4 MHz Vous serez tenus au courant de l'évolution de la situation.		Ne téléphonez pas sauf en cas d'absolue nécessité les lignes doivent rester disponibles pour les secours

*dans quelques cas spécifiques (rupture de barrage, inondation brutale ...), rejoignez un lieu sûr (par exemple un lieu en hauteur en cas d'inondation)

FORMULAIRE DE DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Loi n° 82-600 du 13 juillet 1982
Modifiée



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

DEMANDE COMMUNALE DE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Localisation du phénomène

Commune :
Département :
Arrondissement :

Date et heure du phénomène

Du : au

Identification du phénomène

A. Inondations

A1 - inondation par débordement d'un cours d'eau

préciser le ou les cours d'eau concernés:

(ex : rivière de Charente, Ruisseau du moulin, ru des graves...):

A2 - inondation par ruissellement et coulée de boue associée

A3 - inondation par remontée de nappe phréatique

B. Crue torrentielle

C. Phénomènes liés à l'action de la mer (submersion marine et érosion marine)

D. Mouvement de terrain

E. Sécheresse/Réhydratation des sols

F. Séisme

G. Vent cyclonique

H. Avalanche

Mesures de prévention existantes et envisagées

(études ou travaux, prise en compte dans le POS, PPR, arrêté de mise en péril...)

Nombre de bâtiments endommagés

Fait à,

le :

LE MAIRE
(cachet de la mairie)